



COMMISSION EUROPÉENNE

DG emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social, relations industrielles

COMITÉ DE DIALOGUE SECTORIEL «NAVIGATION INTÉRIEURE»

Réunion du 18 février 2009 Compte rendu (adopté le 1^{er} juillet 2009)

1. Adoption de l'ordre du jour et approbation des comptes rendus des dernières réunions

La réunion est présidée par M. Lehninger (travailleurs). L'ordre du jour et les comptes rendus des deux dernières réunions sont adoptés.

2. Programme de travail 2009-2010

Les discussions concernant le programme de travail portent essentiellement sur le calendrier relatif à l'accord des partenaires sociaux sur le **temps de travail (voir ci-dessous)**.

Le nouveau programme de travail n'ayant pas encore été consigné par écrit, les autres points seront examinés sur la base du précédent programme de travail et des discussions tenues lors de la réunion du 7 novembre 2008 (voir le compte rendu correspondant). L'ETF annonce qu'elle enverra un projet de programme de travail le jour suivant pour permettre des échanges écrits.

3. Temps de travail

L'ETF entend conclure les négociations d'ici la mi-2009. Les employeurs estiment que cet objectif est trop optimiste. Il convient de confirmer, aujourd'hui, que les partenaires sociaux européens utiliseront le document «Résultat provisoire des négociations portant sur un accord visant à régler le temps de travail dans la navigation intérieure» (version du 27 janvier 2009), qui a été traduit dans plusieurs langues, comme base pour des consultations internes.

Il apparaît toutefois que les travailleurs estiment, d'une part, que la période proposée par les employeurs pour la consultation interne est trop longue, et que d'autre part, ils ne se satisfont pas encore du texte. Ils pensent en effet qu'il y manque des éléments déterminants qui ont déjà fait l'objet d'un accord (considérants, référence aux prescriptions concernant l'équipage, contrôle, clause de non-régression, par exemple) mais qui ont été consignés dans un autre document. Toutefois, pour permettre au différents membres d'avoir une vision globale, il est malgré tout décidé de retravailler le

texte du 27 janvier¹. Parallèlement, il convient de corriger certaines imprécisions dans les traductions. Ce n'est qu'alors que les consultations internes (obtention d'un mandat de négociation définitif) vont avoir lieu.

L'ETF informe les employeurs qu'elle a pris contact avec le groupement d'intérêts RiverCruise² pour lui présenter les modalités d'organisation du temps de travail prévues.

4. Profils et qualifications professionnels

L'objectif concernant les profils professionnels n'a pas été consigné par écrit comme convenu. Dans le cadre de Platina³, un petit groupe de travail s'est réuni le 12 janvier 2009; une nouvelle réunion est prévue le 12 mars. Les employeurs indiquent qu'Edinna⁴ recommande de ne pas s'appuyer sur le CEC⁵. Les partenaires sociaux doivent déterminer leur position à cet égard. Il ressort des discussions que les deux parties préfèrent d'abord fixer les compétences requises («ce que doit savoir faire un matelot») et examiner ensuite si ces dernières s'accordent avec le CEC. Il est proposé de rédiger une brève position commune et de la transmettre au groupe de travail Platina (avec copie à Edinna et à la CCNR). L'ETF indique qu'elle transmettra une proposition aux employeurs le jour suivant.

Liste des participants 18.2.2009

<u>Employeurs</u> UENF: M. Dalaise (FR) M. Koning (NL) Mme Wenkel (DE) OEB: Mme Beckschäfer (DE) M. Van Lancker (BE) M. Veldman (NL)	<u>Travailleurs</u> ETF: M. Bramley (ETF) Mme Chaffart (ETF) M. Dimitrevich (Observer, Ukraine) M. Jerabek (CZ) M. Karavatchev (ETF) Mme Kostova (BG) M. Lehninger (AT) M. Pauptit (NL) M. Touwen (NL)
<u>Commission européenne:</u> M. Dieter (DG TREN/B.4) Mme Durst (DG EMPL/F.1)	

¹ La date prévue pour la révision est désormais le 11 mai 2009.

² <http://www.igrivercruise.com/>

³ <http://www.naiades.info/platina/page.php?id=1>

⁴ <http://www.edinna.com/>

⁵ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44_fr.htm